

## Compte Rendu du CTL du 30/09/2022 et repli du 10/10/2022

### Vos élus CFDT-CFTC :

**Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) [cftc.dgfip.01@gmail.com](mailto:cftc.dgfip.01@gmail.com)

**Laetitia ALLEGRE** (Suppléante) [laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr)

**Claire DESGOUTTE** (Experte) [claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr)

La séance du 30/09/2022, en présentiel et audio pour raison sanitaire, a débuté à 9h00 et s'est terminée à 17h45. Le point NRP ayant fait l'objet d'un vote CONTRE unanime des élus, une nouvelle session de cette instance a été convoquée le 10/10/2022.

Ont siégé le 30/09/2022 : CFDT-CFTC, CGT, FO, Solidaires

Ont siégé le 10/10/2022 : CFDT-CFTC

### **NRP : réorganisation des services de la DDFIP de l'Ain au 01/01/2023 (pour avis) :**

Fermeture de la Trésorerie de Montluel

Fermeture de la Trésorerie d'Ambérieu en Bugey

Fermeture de la Trésorerie de Meximieux

Fermeture de la Trésorerie de Pont d'Ain

Création du SGC de Montluel regroupant les services ci-dessus avec les transferts d'emplois des Trésoreries fermées suivants : 1 A+, 2 A, 12 B, 7 C

3 agents souhaitant rejoindre le SIE d'Ambérieu travailleront à distance pour le SGC jusqu'au 31/08/2023 afin d'assurer la transition et en attendant les effectifs remplaçants (*ndlr : en espérant qu'ils arrivent un jour !...*)

**=> Les élus CFDT-CFTC signalent que l'utilisation de l'ascenseur de Montluel fait l'objet d'un oukaze d'interdiction par la DGS de la Mairie envers nos agents pour le réserver aux personnes à mobilité réduite. Or, certains de nos agents ont des fragilités nécessitant l'utilisation de cet ascenseur. Nous demandons que cette interdiction discriminante soit levée une fois pour toutes.**

Fermeture de la Trésorerie de Montrevel en Bresse

Transfert de l'activité vers le SGC de Bourg en Bresse ainsi que les emplois suivants : 4 B et 1 C.

Fermeture du SIP-E de St Laurent/Saône

Fermeture du SIP-E de Trévoux

Création du SIE de St Laurent/Saône

Création du SIP de Trévoux

Après transferts les emplois implantés seront les suivants :

SIP de Trévoux : 2 A+, 2 A, 14 B, 28 C

SIE de St Laurent : 1 A+, 2 A, 10 B, 6 C + antenne de Bourg : 1 A+, 4 A, 17 B, 5 C

Les travaux d'aménagement du SIP de Trévoux sont en cours pour une partie. Le reste devrait être fait en 2023 en fonction des crédits disponibles. Après remarque de vos élus, la Direction précise qu'il s'agit juste d'une répartition budgétaire sur les exercices 2022 et 2023 et que les travaux prévus seront réalisés. **Vos élus CFDT-CFTC suivront ces réalisations.**

Sur le site du SIE de St Laurent, au moment de l'instance, la répartition des pôles entre les étages n'est pas encore totalement arrêtée. => **Vos élus CFDT-CFTC s'inquiètent de l'application de la nouvelle norme RPIE (16m<sup>2</sup>/agent). Cela pourrait signifier, à terme, le regroupement de l'ensemble des agents au RDC du bâtiment en incluant la surface de l'ancienne Trésorerie.**

Finalisation du NRP sur le SIE d'Ambérieu en Bugey :

La fermeture du SIE de Trévoux génère un transfert de charges réparti entre le SIE de St Laurent et le SIE d'Ambérieu.

Les emplois suivants seront également transférés de Trévoux à Ambérieu : 2 B et 2 C

Un nouveau plan d'occupation des locaux d'Ambérieu au 01/01/2023, suite à la fermeture de la Trésorerie, est en cours d'élaboration.

**Vote sur l'ensemble de ces mesures NRP :**

Séance du 30/09/2022 = **CONTRE** à l'unanimité des présents (CFDT-CFTC, CGT, FO, Solidaires).

Séance du 10/10/2022 = **CONTRE** à l'unanimité des présents (CFDT-CFTC)

**=> Vos élus ont fait part de la fatigue importante constatée chez tous les agents, due à une importante surcharge de travail. Cette réforme NRP génère du stress, de l'anxiété qui s'ajoute et aggrave cette fatigue. La Direction serait bien inspirée d'en tenir compte dans ses analyses des indicateurs, notamment pour ne pas apostropher inconsidérément les services à la peine à cause d'une restructuration dont ils ne sont pas demandeurs ni les initiateurs.**

**Modification des horaires variables de l'antenne de Belley du SIP de Valsenhône (pour avis) :**

Les plages des horaires variables de l'antenne du SIP de Valsenhône et du SAR Paye, de Belley, ont des plages horaires différentes. Les agents ont souhaité harmoniser ces plages horaires. Les agents semblent d'accord pour la plage 7h-18h30. Cela doit être concrétisé par un vote à bulletin secret.

**=> Vote POUR à l'unanimité des présents. Vos élus CFDT-CFTC ont émis une réserve : le vote sur site doit être effectif et les résultats présentés au prochain CTL.**

**Modification du régime horaire du futur SGC de Montluel (pour avis) :**

Actuellement, la Trésorerie de Montluel travaille sur un régime de 4,5j/semaine. La Direction indique que ce n'est pas le cas pour toutes les Trésoreries qui seront regroupées au sein du SGC. Certaines sont à 5j/semaine. La Direction précise que le futur SGC ne remplira plus les conditions de ce régime dérogatoire. Il est donc proposé aux élus de se prononcer sur le passage à la semaine de 5j travaillés.

**=> Vos élus CFDT-CFTC ont porté, en séance, une pétition des agents de Montluel auprès de la Direction. Ils souhaitent maintenir le régime des 4,5j. Vos élus ont indiqué que les agents de tous les postes concernés par ce nouveau régime devraient être consultés. De plus, les agents qui bénéficient d'un régime à 4,5j ont organisé leur vie de famille en fonction (école, péri-scolaire,...). Il est donc demandé de surseoir à cette disposition jusqu'à fin août 2023 (fin d'année scolaire et des vacances). Il sera toujours temps au 1<sup>er</sup> semestre 2023 de solliciter les agents, réunis en SGC, sur ce point qui les concernera tous. Le Directeur a accepté ce report dérogatoire.**

**=> Vote : CFDT-CFTC abstention (nous sommes satisfaits que la Direction ait accepté un report mais la pétition demandait le maintient. A revoir en 2023), CGT abstention (mêmes raisons), FO abstention (mêmes raisons), Solidaires Contre.**

**Expérimentation d'une prime d'attractivité à la DGFIP (pour information) :**

Dans un certain nombre de territoires en France, le coût de la vie est relativement élevé. Le Pays de Gex en est un exemple emblématique dans notre département. La DDFIP de l'Ain a obtenu que 2 emplois de B et 2 emplois de C des antennes de Gex soient proposés pour attirer des agents à la mutation. Cette prime de 10 000€, conditionnée par une durée de fidélité de 5 ans, leur sera versée en 3 fractions : 40 % à l'installation, 20 % au terme d'une durée égale à la moitié de la période de

---

référence et 40 % au terme de ladite période. Cette prime se cumule avec les dispositifs existant pour les restructurations.

**=> Vos élus CFDT-CFTC militent depuis des années pour l'instauration d'éléments de rémunération permettant de compenser la vie chère de cette zone, entre autres. Cette prime est donc la bienvenue mais reste ponctuelle. Nous souhaitons que cela s'accompagne également d'une compensation pérenne à l'instar du dispositif de NBI géographique qui existe dans d'autres départements. Cette NBI a le mérite d'être versée sur la durée de l'affectation et compte pour le calcul de la pension de retraite, ce qui n'est pas le cas de la prime d'attractivité.**

### **Réforme de la Taxe d'urbanisme (pour information) :**

Cette Taxe, actuellement liquidée par les services des DDTM (Directions Départementales des Territoires et de la Mer) va être transférée vers les services de la DGFIP. Cette restructuration sera accompagnée du transfert de 290 ETP vers la DGFIP. Pour les services fonciers de la DDFIP de l'Ain, cela veut dire 2 emplois en 2023 (B et C) et 2 en 2024 (B et C). La Direction indique que l'arrivée prochaine de l'outil Gesloc accompagné d'un volet formation devrait permettre de faciliter ces opérations.

**=> Pour vos élus CFDT-CFTC, un tel transfert est probablement de nature à conforter la position de la DDFIP de l'Ain mais c'est encore une mission qui nous est transférée sans les moyens humains adéquats. 4 emplois (qui devront être pourvus par des agents ... attendus ...) c'est la moitié des effectifs actuels des services qui liquident cette taxe dans notre département. Certes, certaines tâches de ces services ne seront pas transférées mais cela ne représente certainement pas la moitié des effectifs. Encore une charge de plus pour nos services déjà bien occupés.**

### **Questions diverses :**

#### **Séance du 30/09/2022 :**

- Le DDFIP informe de la création d'un poste d'AFIPA à la Direction. Il sera chargé de la mission « accueil et relation usager » de nos services.

- La Direction informe qu'un escroc a réussi à pirater la page Google de la DDFIP et a usurpé nos coordonnées. Il a ainsi pu abuser 8 personnes. Une vigilance est demandée à chacun.

- Sobriété énergétique : le Directeur informe que pour l'État les feuilles de route sont en cours d'élaboration pour tous les Ministères. 2 étapes : dans les jours à venir, modération du chauffage, confiscation des convecteurs mobiles. Le Directeur précise qu'il veillera à une application modulée de cette consigne pour tenir compte des problématiques techniques propres à chaque site.

- Moyens accordés à la DGFIP, volet emplois du PLF : si 10 000 créations de postes sont prévues dans la Police et la Justice, la DGFIP va elle encore payer un tribut de 3 000 suppressions d'emplois réparties sur 5 ans. En 2023 ce seront 850 emplois qui disparaîtront dans nos services....Cela s'accompagnera d'un redéploiement entre nos métiers. Certains sont à renforcer (lutte contre la fraude, audit et contrôle de gestion), d'autres sont à conforter (amendes et publicité foncière).

**=> En clair, les effectifs de certains seront abondés, d'autres maintenus et tous les autres vont cotiser. Technique des vases communicants !!**

- Restaurant Inter-Administratif de Bourg en Bresse : il restera fermé jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, le temps qu'une solution alternative de gestion soit mise en œuvre.

Il est demandé que le Président de l'ARIM puisse bénéficier de décharges d'activité pour faire face

---

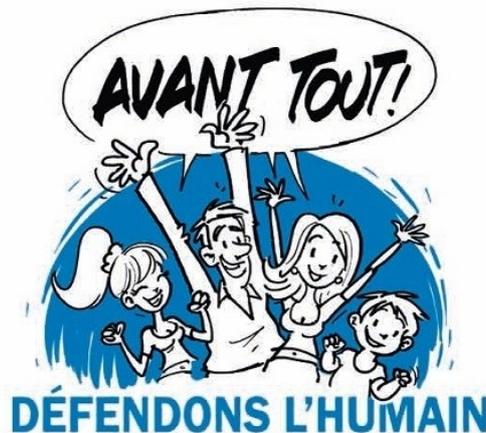
aux charges de travail induites par le RIA. Le Directeur accepte d'étudier la question.

Séance du 10/10/2022 :

- Restaurant Inter-Administratif de Bourg en Bresse : le Directeur informe que le Président de l'ARIM ouvre droit (réglementation des RIA) à des décharges mensuelles et des ASA pour lui permettre ainsi que son équipe, de gérer la structure.

- Restaurant le « Bon Accueil » de Bourg en Bresse : vos élus CFDT-CFTC ont porté la demande des agents de la « Grenouillère » qui souhaitent avoir la possibilité de repas à emporter. En effet, avec la fermeture temporaire du RIA, le « Bon Accueil » est régulièrement pris d'assaut. La salle n'a pas une capacité suffisante pour accueillir tous le monde. Le Directeur ne voit pas d'inconvénient que cela soit négocié et intégré à la convention.

**=> Cette demande a trouvé une issue favorable dans la journée. Le « Bon Accueil » fournira des repas à emporter sur demande. Merci au délégué de l'action sociale pour sa réactivité et son efficacité.**



**Elections professionnelles 2022**  
**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre**  
**VOTEZ CFDT-CFTC**

---